



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 39971

Texte de la question

M. Frédéric Roig attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les politiques territoriales d'insertion et d'emploi. En effet, la mission IGAS a rendu ses conclusions le 5 septembre 2013 en recommandant le maintien des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et des maisons de l'emploi (MDE) dans un cadre rénové « pour affirmer leur intégration dans le SPE et leur contribution à la conduite de la politique territoriale de l'emploi ». Les MDE et les PLIE représentent des leviers considérables pour l'activité de nos territoires. Or, malgré la nécessité et l'efficacité de ces structures, le projet de loi de finances 2014 présente 26 millions d'euros de budget prévisionnel pour les MDE, soit 50 % de réduction par rapport au budget 2013. Cette baisse risque d'entraîner la disparition des MDE et d'avoir de lourdes conséquences sur l'insertion professionnelle. De plus, les PLIE doivent rester des outils de proximité sous la présidence des intercommunalités, qui est l'échelle territoriale la plus pertinente et la plus efficace pour cette mission. Ces plateformes territoriales, confortées par le statut d'organisme intermédiaire, permettent de financer des actions indispensables au retour à l'emploi pour des personnes très éloignées de l'activité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'avenir qu'il souhaite confier aux PLIE et aux MDE, et avec quels moyens.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Roig](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39971

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10757

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)